



Ecole du groupe CCIV

Bac pro Commerce

COMMERCE

Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'état du Bac professionnel Commerce à l'issue de la formation.

Il reçoit, en outre, un certificat professionnel de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil.

Les objectifs de la formation

Cette formation professionnelle dans le commerce permet de former des employés commerciaux autonomes et indépendants.

Trois pôles essentiels sont abordés durant la formation :

Vendre : préparer, réaliser et assurer le suivi et le développement des ventes

Gérer : approvisionner, réassortir, participer à la gestion et à la prévention des risques

Animer : organiser l'offre, participer aux opérations de promotion et d'animation

Perspectives professionnelles

- Employé de commerce, employé commercial
- Assistant de vente
- Conseiller de vente, vendeur
- Vendeur conseil ou spécialisé
- Adjoint du responsable des petites unités commerciales

Secteurs d'activité

Le titulaire du diplôme pourra exercer ses compétences dans :

- Des entreprises de distribution de biens et de services, avec points de ventes sédentaires ou non, de toutes tailles, spécialisées ou généralistes, intégrées ou non, de détail ou interentreprises (grossistes ou semi-grossistes avec espace de vente intégré)

- Des entreprises de production avec espace de vente intégré (magasins d'usine)

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 3 ans (2100 heures), sur le mode de l'alternance école-entreprise :

- 1 semaine à l'ITEVEC
- 1 semaine en entreprise

Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat d'apprentissage avec un employeur agréé ou habilité

Modalités d'inscription

Après étude du dossier et entretien de motivation. Recrutement à partir de mars pour une rentrée début septembre.

Pré-requis

- Accès en seconde de Bac pro :
Sortie de 3^{ème}
- Accès en première de Bac pro :
 - niveau seconde sur dossier
 - CAP Vente
 - BEP Tertiaire

Contact

Pascale BAZZO
01 39 04 27 66
itevec@versailles.cci.fr

ITEVEC

26 ter, rue d'Hennemont
78100 Saint-Germain-en-Laye
01 39 04 27 78

www.itevec.com

Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA. Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti

perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Espagnol
- Histoire/Géographie
- Education civique
- Economie et droit
- Education artistique
- EPS
- Prévention, santé et environnement

Enseignement professionnel :

- Mercatique
- Communication
- Informatique
- Vente en unité commerciale
- Gestion
- Animation et promotion
- Entrepreneuriat : initiation à la création ou à la reprise d'une entreprise

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Participation à l'approvisionnement, vente, conseil et fidélisation
- Participation à l'animation de la surface de vente
- Gestion commerciale associée à la fonction

Poursuite d'études envisageable

- BTS Management des unités commerciales
- BTS Négociation et relation client

Tout sur les écoles
du groupe CCIV
www.ecoles.versailles.cci.fr